

Décision financière n° 2021-10
Frais de candidatures à La Prépa des INP

Vu le décret n° 2007-317 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble, modifié par le décret n° 2019-1123 du 31 octobre 2019.

Conformément à la délibération du Conseil d'administration dans sa séance du 12 mars 2020, délégrant à l'Administrateur général certaines de ses attributions, notamment en matière financière

Vu le relevé de décisions du Conseil stratégique de La Prépa des INP en date du 7 juillet 2021

L'Administrateur général décide

Article 1

A compter de la rentrée universitaire 2021-2022, les frais de candidatures à La Prépa des INP s'élèvent à :

- 85 € pour les candidats non boursiers
- 5 € pour les candidats boursiers.

Article 2

La Prépa des INP, l'Agence comptable et la Direction générale des services, sont chargées, chacun pour ce qui le concerne, de la mise en œuvre de la présente décision.

A Grenoble, le 23 septembre 2021

L'Administrateur général

